



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEUSTE Nejma, avec l'accord des membres, les points suivants : vote des taxes directes locales 2019 et consolidation emprunt de 200.000 € suite état de catastrophes naturelles avec aide de l'état de 70 819.73 €.

Présents : Mme Nejma BEUSTE, M. Richard FARAMOND, Mme. Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, M. Richard DE MERITENS, Mme. Katia FAUP, Mme. Séverine LELEU, M. Jacques SERVAT, M. Jacques TROYES.
Représenté : Monsieur Julien PUJOL par Jacques Servat.

Absents : M. Cyrille JACOB, M. Xavier DENAT, M. Guillaume FAUP, Mme. Cécile JALLAIS

Secrétaire(s) de séance: Richard FARAMOND

Ordre du jour:

- 1- Informations par Mme le Maire
- 2- Budget Principal
 - a. Vote du compte de gestion 2018
 - b. Approbation du compte administratif 2018
 - c. Affectation du résultat de fonctionnement 2018
 - d. Vote des taxes directes locales 2019
 - e. Budget prévisionnel 2019€
 - f. Consolidation emprunt de 200.000
- 3- Convention entretien poteaux incendie avec SMDEA
- 4- Indemnité gardiennage église 2018 et 2019
- 5- Mise en délégation de service public : Camping la côte
- 6- Délibération autorisant Mme le maire à domicilier une personne sans domicile stable (attestation de domicile) en raison de la dissolution du CCAS
- 7- Délibération autorisant la location du logement N°5 Rue du presbytère

1) Informations par Mme le maire

-Maison forestière à Oust destinée à la vente : Madame le Maire rappelle que dans le cadre du congé pour vente proposé à Mr et Mme Noisette, les services des domaines avaient estimé le prix de vente (logement de Mr et Mme Noisette + ensemble du terrain) à 191 000 €. Des estimations de l'ensemble des logements et du terrain sont en cours par des agences immobilières. Résultats en attente.

-Une demande de location de la partie « garage » de la colonie a été demandée par un ferronnier qui cherche un local pour s'installer. Une demande de certificat d'urbanisme est en cours

- Madame le Maire informe les membres du souhait d'une mise à disposition pour convenances personnelles en 2020 émis par un agent technique

2) Budget principal

a) Vote du compte de gestion 2018.

Madame le maire informe les membres qu'elle a été destinataire du compte de gestion émis par la trésorerie. Elle rappelle que ce document permet de s'assurer que les écritures comptables du receveur concordent avec les écritures de la commune.

Madame le maire indique que les écritures sont conformes et n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du conseil, considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2018 n'appelle ni observation ni réserve, votent à l'unanimité ce dernier.

b) Approbation du compte administratif 2018.

Une synthèse des comptes administratifs des 3 dernières années ainsi que les éléments d'observation sur les recettes et dépenses de l'année 2018, ont été transmis à tous les membres du conseil avant la séance.

Madame le maire s'assure que les membres aient pu en prendre connaissance et présente les éléments budgétaires du compte administratif par chapitre de l'année 2018.

SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Intitulé	2016	2017	2018
64	Charges de personnel	28 359,91	51 419,38	35 827,42
70	Produits des domaines	69 464,12	58 045,66	36 986,37
73	Impôts et taxes	300 647,74	286 185,00	313 401,35
74	Dotations	307 352,88	352 832,71	351 737,58
75	Autres produits	63 335,32	64 028,46	64 399,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	2,10
77	Produits exceptionnels	860,00	1 572,00	2 200,00
042 - 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	10 180,60
Total sans report		770 019,97	814 083,21	814 735,21
Total général		770 657,57	814 083,21	814 735,21
DÉPENSES				
Chapitre	Intitulé	2016	2017	2018
60	Achats et variations stocks	73 815,61	74 393,07	83 161,59
61	Services extérieurs	58 478,21	54 489,24	65 458,89
62	Autres services extérieurs	40 550,89	37 370,10	37 584,65
63	Impôts et taxes	27 884,00	27 484,00	27 729,00
012 - 63	Impôts et taxes	3 412,23	3 637,36	3 444,85
64	Charges de personnel	286 937,89	318 378,72	304 896,25
65	Autres charges de gestion	38 344,27	37 450,32	41 664,13
66	Charges financières	37 845,73	34 246,21	30 057,26
67	Charges exceptionnelles	240,00	0,00	2 743,67
042 - 67	Charges exceptionnelles	0,00	1 572,00	11 780,60
73	Impôts et taxes	18 243,00	18 243,00	18 243,00
Total sans report		585 751,83	607 264,02	626 763,89
Total général		585 751,83	607 264,02	626 763,89
RÉSULTAT		2016	2017	2018
Recettes		770 657,57	814 083,21	814 735,21
Dépenses		585 751,83	607 264,02	626 763,89
Résultat		184 905,74	206 819,19	187 971,32

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

		2016	2017	2018
Chapitre	Intitulé			
10	Dotations / Fonds divers	174 508,48	223 966,93	229 900,18
13	Subventions	84 272,05	65 789,46	64 666,42
16	Emprunts et dettes assimilées	527,00	51 042,57	200 345,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 572,00	11 780,60
Total recettes investissement		259 307,53	342 370,96	506 692,20

DÉPENSES

		2016	2017	2018
Chapitre	Intitulé			
13	Subventions d'investissements	1 448,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	124 820,06	179 392,00	112 241,43
19				9 580,60
20	Immobilisations incorporelles	5 585,76	0,00	1 062,00
21	Immobilisations corporelles	32 654,49	39 922,98	207 771,72
23	Immobilisations en cours	191 605,07	91 540,99	63 965,38
Total dépenses investissement sans report		356 113,38	310 855,97	394 621,13
Total dépenses investissement général		434 505,83	486 054,27	538 304,44

RÉSULTAT

		2016	2017	2018
Recettes		259 307,53	342 370,96	506 692,20
Dépenses		356 113,38	310 855,97	394 621,13
Résultat		-96 805,85	31 514,99	112 071,07

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Monsieur Richard Faramond met aux votes le compte administratif 2018.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018 budget principal.

c) Affectation du résultat de fonctionnement 2018

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	187 971.32
Résultat cumulé au 31/12/2018	187 971.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	187 971.32

Les membres présents et représentés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

3) Vote des taxes directes locales 2019

Madame le maire propose le maintien des taux 2018 en 2019 soit :

	TAUX N- 1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	11.59	11.59	901 000	104 426
FB	15.74	15.74	624 900	98 359
FNB	95.47	95.47	11 500	10 979
CFE	0	0	0	0
TOTAL				213 764

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2019, au même niveau que ceux de 2018.7

4) Consolidation emprunt

Suite aux intempéries de 2018 qui ont fortement dégradé ou coupé le réseau routier, la commune a contracté un emprunt relais de 200.000€.

Une demande d'aide a été demandée dans le cadre du Fond de Solidarité Intempéries.

Madame le Maire informe les membres que la notification de l'Etat a été reçue le 25/03/2019.

Madame le maire propose que l'Etat verse directement la subvention à l'organisme prêteur. L'emprunt s'élève donc à 130.000 €. Madame le maire propose une durée d'emprunt de 10 ans au taux de 1,31%.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil et représentés.

5) Budget prévisionnel 2019

Une proposition du budget prévisionnel 2019 a été transmise à tous les membres avant la séance. Mme le maire présente les propositions concernant la section de fonctionnement et la section d'investissement 2019.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2019.

6) Convention entretien poteaux incendie avec SMDEA

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'elle a été destinataire d'une proposition de convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie.

Cette convention, validée par le SDIS, fixe les conditions de contrôle et d'entretien des poteaux incendie de la commune par le SMDEA en tant que prestataire de service.

Le SMDEA effectuera une visite de contrôle au minima tous les deux ans et se chargera, aux frais de la commune, de la remise en état ou du remplacement des poteaux incendie défectueux.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés qu'il est nécessaire de procéder à la vérification des poteaux incendie et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SMDEA.

7) Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Mme le maire informe les membres que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci

Dès lors, pour l'année 2018 et 2019, Madame le Maire propose que l'indemnité versée à la paroisse concernant le gardiennage de l'église d'Oust soit fixée à 120.97€/an.

La proposition de Madame le Maire est approuvée comme suit : 9 voix pour.

8) Mise en délégation de service public : Camping la côte

Mme le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La délégation de service public par affermage du camping municipal la côte arrive à expiration le 29/02/2020.

Il convient de renouveler le mode de gestion de cet équipement communal et je vous propose de retenir la délégation de service public (DSP) comme mode de gestion. Cette délégation prendrait la forme de l'affermage pour prendre en compte le fait que l'aménagement du terrain de camping et ses équipements sont la propriété de notre collectivité.

- ce contrat d'affermage prendrait effet le 1^{er} mars 2020 pour une durée de 6 ans,
- ce contrat d'affermage sera attribué à l'issue d'une mise en concurrence selon la procédure légale applicable aux délégations de service public,
- le délégataire exploitera le service à ses risques et périls en prélevant sur les usagers le prix de la location des emplacements,
- le terrain de camping aménagé sera mis à disposition du délégataire,
- le délégataire reversera à notre commune une redevance destinée à financer l'amortissement des investissements réalisés,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le maire.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CHOISIT la délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage comme mode de gestion du camping municipal de la côte
- AUTORISE Mme le maire à engager et à conduire la procédure proprement dite jusqu'à son terme.

9) Délibération autorisant Mme le maire à domicilier une personne sans domicile stable (attestation de domicile) en raison de la dissolution du CCAS

Lorsqu'un CCAS a été dissous (l'existence d'un CCAS n'étant plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015) la commune :

- Exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demandes de RSA et de domiciliation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de déléguer à Mme le maire les matières suivantes :

- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées aux articles L.123-4 et L264-4 du code de l'action sociale et des familles.
- L'instruction des dossiers d'aide sociale et leur transmission aux organismes concernés pour notification ou refus d'attribution.

10) Délibération autorisant la location du logement N°5 Rue du presbytère

Mme le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réattribuer le logement N°5, T3, rue du presbytère en raison du départ du locataire au 30/04/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'autoriser Mme le maire à mettre à la location cet appartement :

- Pour une durée de 3 ans, pour un loyer mensuel de 356.37 €, charges en sus, réindexé tous les ans selon l'indice de référence des loyers au 1er janvier, le logement N°5 rue du presbytère.
- Choisir le futur locataire au vue des demandes qui seront déposées

DONNE tous pouvoirs à Mme le maire pour signer le contrat de location et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Clôture de la séance à 20 heures 35.